

Bon de commande des prestations de conseil

Merci de compléter ce formulaire pour toute commande d'une prestation de conseil.
Notre équipe vous contactera sous 48 h pour valider les modalités et planifier l'intervention.

L'entreprise

Nom de l'entreprise : SIRET :

Adresse :

Code postal : Ville :

Au sein de l'entreprise, le dossier est suivi par :

Téléphone : Mail :

S'inscrit à la prestation de conseil

Accélérateur IA et performance TPME — Intégrer l'Intelligence Artificielle pour sécuriser et accélérer la performance de votre entreprise (Référence : C2526002)

Date souhaitée :

Formule choisie :

- TPME < 20 salariés
- TPME de 20 à 49 salariés
- TPME de 50 à 249 salariés

Prix et facturation

Prix unitaire HT	Prix total HT	TVA		Montant TTC
		Taux	Montant	
		20 %		

Paiement par l'entreprise : Par virement À réception de la facture

Adresse de facturation si différente :



Paiement par l'OPCO suivant :

Règlement par l'OPCO désigné ci-dessus, EVALEARN SAS agissant pour le compte de l'entreprise pour percevoir directement en son nom les sommes exposées par l'entreprise au titre du présent bon de commande. En cas de décision négative ou partielle de l'OPCO, le prix total indiqué ci-dessus ou la différence constatée entre ce montant et celui pris en charge par l'OPCO est dû par l'entreprise et payé à réception de facture.

Adresse :**Code postal :****Ville :****Personne gérant le dossier de l'entreprise :****Téléphone :****Mail :**

Le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de service d'EVALEARN en annexe du présent bon de commande.

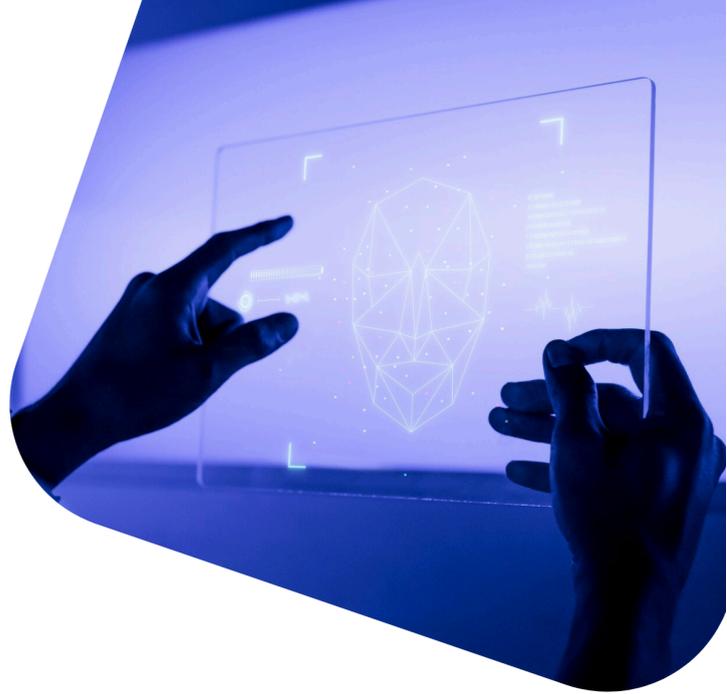
Cachet de l'entreprise :**Fait à :****Le :****Nom et qualité du signataire :****Signature :**



ACCÉLÉRATEUR IA ET PERFORMANCE TPME

Intégrer l'Intelligence Artificielle pour sécuriser et accélérer la performance de votre entreprise

(Réf : C2526002)



Objectifs de la prestation

- Évaluer la maturité numérique et IA de votre entreprise.
- Identifier les priorités d'action pour sécuriser et optimiser vos process.
- Co-construire un plan IA + RH pragmatique et activable rapidement.
- Accélérer votre performance et votre compétitivité.

Méthodologie

Notre démarche se déroule en 3 étapes, conçues pour être pragmatiques, rapides et impactantes :

1. Diagnostic IA et numérique (1 jour)

- Évaluation de la maturité numérique.
- Identification des risques et opportunités.
- Premiers cas d'usage IA.

2. Construction d'un plan d'action IA + RH (2 jours)

- Définition des priorités, outils à intégrer et conditions de réussite.
- Plan structuré autour de gains rapides et actions sécurisées.

3. Restitution et accompagnement (1 jour)

- Présentation de la feuille de route IA + RH.
- Remise des outils personnalisés et plan de mise en œuvre.



Livrables de l'étude d'impact

- Feuille de route IA + RH.
- Plan d'action opérationnel (gains rapides, actions sécurisées).
- Outils personnalisés (prompts, trames, check-lists, paramétrages).



Conditions générales de service des prestations de conseil

Les présentes Conditions Générales de Service de Conseil (« Conditions Générales ») s'appliquent aux prestations de conseil (« Services ») fournies par la société EVALEARN (« EVALEARN ») telles que décrites dans le bon de commande de service ou le devis signé par le Client et EVALEARN (« Commande »), auxquels elles sont annexées.

Ces Conditions Générales, jointes à la Commande, constituent l'intégralité de l'accord entre le Client et EVALEARN concernant les Services (« Accord »).

Cet Accord annule et remplace toute convention ou communication antérieure, qu'elle soit orale ou écrite, entre le Client et EVALEARN, et ne peut être modifié, y compris en ce qui concerne le périmètre, la nature des Services, que par un avenant écrit signé par les deux parties.

1. Prix et modalités de règlement

Les prix relatifs aux Services seront réglés par le Client à EVALEARN conformément aux termes indiqués dans le bon de commande de service ou le devis signé.

À défaut de précision dans la Commande, les conditions de règlement sont les suivantes :

- Acompte à la signature : 50 % du montant total TTC ;
- Solde : à l'issue de la prestation de conseil.

Les prix s'entendent hors taxes. Les prestations de conseil sont réalisées sans frais de déplacement dans le cadre d'interventions effectuées uniquement en région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le règlement par chèque, virement bancaire ou tout autre mode accepté par EVALEARN est possible. En cas de retard de paiement, des pénalités seront appliquées conformément aux articles L441-10 et L442-6 du Code de commerce, égales au taux de refinancement de la Banque Centrale Européenne (BCE) majoré de 10 points de pourcentage. Une indemnité forfaitaire de 40 € HT pour frais de recouvrement sera facturée en sus.

2. Obligations du client

Comme condition préalable à l'exécution des Services par EVALEARN, le Client s'engage à :

- Exécuter, dans les délais et formes convenus dans le bon de commande de service ou le devis signé, ses propres obligations et garantir que toutes ses déclarations relatives au projet sont exactes ;
- Fournir à EVALEARN toute information sincère, exacte, actualisée et complète, nécessaire à la réalisation des Services ;
- Prendre les décisions dans les délais établis et obtenir les validations hiérarchiques nécessaires ;
- Mettre à disposition d'EVALEARN, le cas échéant, les moyens matériels nécessaires, comprenant des locaux appropriés ainsi que toutes les ressources et fournitures utiles.

EVALEARN est en droit de se fonder sur toutes les décisions et validations émises par le Client, indépendamment du présent Accord et/ou antérieurement à son exécution par les parties.

Sauf disposition contraire prévue dans la Commande, le présent Accord n'impose en aucune manière à EVALEARN l'obligation d'évaluer, de répondre à, de modifier, de confirmer ou de refuser de telles décisions ou validations.



3. Confidentialité

Dans le cadre du présent Accord et pour toutes les informations transmises entre les parties et qualifiées de confidentielles par la partie qui les communique, la partie destinataire s'engage à :

- Protéger ces informations confidentielles de manière appropriée et conformément aux règles professionnelles en vigueur ;
- Limiter leur utilisation à la seule exécution des obligations prévues dans le présent Accord ;
- Restreindre leur reproduction au strict nécessaire pour l'exécution des obligations prévues dans le présent Accord.

Les dispositions du présent article ne s'appliquent pas aux informations :

- Tombées dans le domaine public ;
- Déjà connues de la partie destinataire avant leur communication ;
- Transmises sans restriction à un tiers de manière licite ;
- Développées de façon indépendante par la partie destinataire ;
- Divulguées conformément aux obligations légales ou à une décision judiciaire.

Sous réserve de ce qui précède, EVALEARN pourra transmettre les informations confidentielles du Client à ses sous-traitants ou partenaires, strictement pour les besoins de l'exécution des Services, et à condition que ceux-ci soient soumis à une obligation de confidentialité équivalente.

4. Livrables

Le Client conserve l'intégralité des droits, titres et intérêts sur :

- Les produits finis décrits dans le bon de commande de service ou le devis signé (les « Livrables »), y compris, sans limitation, droit d'auteur, marque déposée et tout autre droit de propriété intellectuelle s'y rapportant ;
- Toutes les méthodes, processus, techniques, idées, concepts, secrets commerciaux et savoir-faire incorporés ou découlant des Livrables ou qu'EVALEARN serait amenée à développer ou fournir dans le cadre du présent Accord.

EVALEARN ne pourra, sans l'autorisation écrite et préalable du Client, communiquer les livrables à un tiers, ni les citer publiquement, ni y faire référence.

Sous réserve des obligations de confidentialité prévues à l'article 3, le Client autorise cependant EVALEARN à utiliser, reproduire et modifier les Livrables exclusivement pour un usage interne, notamment à des fins de capitalisation, de suivi qualité et d'amélioration de ses méthodologies.

5. Réception

Le Client procédera à la réception des livrables fournis conformément aux termes du présent Accord. Le Client s'engage à notifier à EVALEARN, dans les plus brefs délais, toute non-conformité constatée des Livrables par rapport aux spécifications définies dans la Commande (« Non-conformité »).



EVALEARN disposera alors d'un délai raisonnable, déterminé en fonction de l'importance et de la complexité de la Non-conformité, pour y remédier.

L'utilisation des Livrables par le Client avant leur validation formelle, l'absence de notification immédiate d'une Non-conformité, ou des retards injustifiés dans la réalisation des tests ou validations prévus, vaudront acceptation et réception définitive des Livrables par le Client.

6. Garanties

6.1. Garantie des services

EVALEARN s'engage à exécuter les Services avec tout le soin attendu dans sa profession et conformément aux règles de l'art. L'unique obligation d'EVALEARN au titre de cette garantie est de remédier à toute non-conformité, sous réserve que le Client en ait notifié EVALEARN par écrit dans un délai de trente (30) jours suivant la réalisation des Services, ou, le cas échéant, à l'issue de la procédure de réception des Livrables.

6.2. Exclusion de responsabilité pour les produits et services tiers

EVALEARN n'assume aucune obligation ni responsabilité concernant tout produit ou service fourni par un tiers. Pour de tels produits ou services, le Client ne pourra exercer de recours qu'à l'encontre du tiers concerné, et en aucun cas à l'encontre d'EVALEARN.

6.3. Exclusivité de la garantie

Le présent article constitue la seule et unique garantie fournie par EVALEARN en ce qui concerne les Services et les livrables. Il remplace expressément toute autre garantie ou déclaration, expresse ou implicite.

7. Répartition des risques

7.1. Limitation de responsabilité

La responsabilité totale d'EVALEARN pouvant découler du présent Accord est, en toute hypothèse, expressément limitée à un montant équivalent au prix effectivement réglé par le Client pour la partie des Services pour laquelle la responsabilité est engagée. En aucun cas, EVALEARN ne pourra être tenue responsable de dommages indirects ou accessoires, tels que la perte de chiffre d'affaires, la perte d'une opportunité, l'interruption d'activité ou la perte de données.

7.2. Indemnisation par le Client

Les Services étant fournis exclusivement pour le bénéfice et l'usage du Client, ce dernier s'engage à garantir et indemniser EVALEARN contre tout coût, dépense, dommage, indemnité ou frais (y compris les frais de défense) résultant d'une réclamation ou action d'un tiers liée aux Services, à l'utilisation des Livrables par le Client ou au présent Accord.

7.3. Indemnisation par EVALEARN

EVALEARN s'engage à indemniser le Client pour tout dommage corporel, matériel ou immatériel causé à un tiers lors de la réalisation des Services, si ce dommage résulte d'une négligence grave ou d'un acte intentionnel de la part d'EVALEARN.



7.4. Champ d'application

Les dispositions du présent article s'appliquent en toutes circonstances, sauf disposition légale contraire, quel que soit le fondement juridique invoqué (responsabilité contractuelle ou extra-contractuelle), et même si EVALEARN a été informée de la possibilité de tels dommages.

7.5. Prescription des actions

Toute action dirigée contre EVALEARN devra être engagée dans un délai maximum d'un (1) an à compter de la survenance du dommage allégué.

8. Personnel

8.1. Personnel affecté

EVALEARN conserve la liberté de désigner et de remplacer, de manière appropriée, les membres de son personnel affectés à la réalisation des Services, tout en s'efforçant, dans la mesure du possible, de tenir compte des demandes du Client concernant certaines personnes identifiées.

8.2. Non-sollicitation

Les parties s'engagent mutuellement à ne pas solliciter, recruter ou embaucher, directement ou indirectement, tout membre du personnel de l'autre partie ayant participé directement à l'exécution du présent Accord, et ce, pendant toute sa durée ainsi que pendant une période de deux (2) ans à compter de sa fin ou de sa résiliation.

9. Résiliation

9.1. Modalités de préavis

Le présent Accord peut être résilié à tout moment par l'une ou l'autre des parties, sous réserve d'un préavis écrit de quinze (15) jours notifié à l'autre partie.

9.2. Conséquences financières

En cas de résiliation, le Client s'engage à régler à EVALEARN l'intégralité du prix correspondant aux Services exécutés à la date d'effet de la résiliation, ainsi que, le cas échéant, les frais supplémentaires directement liés à cette résiliation.

9.3. Règlement amiable

À l'exception des dispositions relatives à la confidentialité ou à la propriété intellectuelle, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable à tout différend ou manquement contractuel, en le soumettant dans un premier temps à leur hiérarchie respective, puis en procédant, si nécessaire, à une tentative de règlement amiable selon une procédure acceptée conjointement, avant toute action judiciaire.

9.4. Survie des clauses

Les dispositions des articles 3 à 10 des présentes Conditions Générales continueront de s'appliquer après la fin ou la résiliation du présent Accord, quelle qu'en soit la cause.



10. Dispositions générales

10.1. Utilisation des références

Aucune partie ne pourra faire mention ou usage du nom, de la raison sociale, des marques, logos ou autres appellations commerciales de l'autre partie sans l'accord écrit préalable de celle-ci. Cependant, EVALEARN conserve le droit de mentionner le nom du Client et/ou une description générique des Services ou du projet dans ses références commerciales, sauf opposition expresse du Client. Le Client pourra également être sollicité pour fournir une référence à de potentiels clients d'EVALEARN.

10.2. Force majeure

Aucune partie ne pourra être tenue responsable d'un défaut d'exécution ou d'un retard dans l'exécution de ses obligations, résultant d'un événement échappant à son contrôle raisonnable (cas de force majeure).

10.3. Cession et sous-traitance

Les droits et obligations issus du présent Accord ne peuvent être cédés ou transférés, sous quelque forme que ce soit, sans l'accord écrit préalable de l'autre partie. EVALEARN pourra toutefois sous-traiter tout ou partie des Services, tout en restant responsable vis-à-vis du Client de la bonne exécution des obligations contractuelles.

10.4. Notifications

Toute notification effectuée en vertu du présent Accord devra être faite par écrit et envoyée aux adresses mentionnées dans le bon de commande de service ou le devis signé. Elle sera réputée reçue à la date de sa livraison effective.

10.5. Renonciation

Aucune renonciation à se prévaloir d'une disposition du présent Accord ou d'un défaut d'exécution ne peut être présumée ; toute renonciation ou accord devra être exprès et formulé par écrit par la partie concernée.

10.6. Nullité partielle

Si une clause, du présent Accord, est jugée illicite ou inexécutable, elle sera réputée nulle et non avenue, sans remettre en cause la validité des autres stipulations.

10.7. Indépendance des parties

Le présent Accord ne crée aucune relation d'agence, de représentation légale, d'association ou de co-entreprise entre les parties. Les parties restent des contractants indépendants agissant chacune en leur nom et pour leur propre compte.

10.8. Survie des clauses

Les dispositions des articles 3 à 10 des présentes Conditions Générales resteront applicables après la fin ou la résiliation du présent Accord, quelle qu'en soit la cause.

10.9. Courrier électronique

Le Client reconnaît et accepte que :

- Sauf demande expresse contraire, EVALEARN et le Client puissent correspondre et transmettre des documents par courrier électronique via Internet ;
- Aucune des parties ne maîtrise totalement la capacité, la fiabilité, l'accès ou la sécurité des courriers électroniques sur le réseau Internet ;



- EVALEARN ne saurait être tenue responsable d'une perte, d'un dommage, de frais ou de préjudices résultant de la perte, du retard, de l'interception, du détournement ou de l'altération de courriers électroniques causés par un événement échappant à son contrôle raisonnable.

10.10. Droit applicable et juridiction compétente

Le présent Accord est soumis au droit français et à la juridiction exclusive du Tribunal de commerce de Lyon.

